



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : budget

Question écrite n° 6196

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer fait part à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de sa surprise devant le fait que l'accès au colloque sur le thème « Commerce, centre ville, mode d'emploi », organisé le 2 décembre 1997 au ministère des finances, soit subordonné au versement de frais d'inscription d'un montant de 1 025 francs TTC. Selon le carton d'invitation, ce colloque, ouvert par le directeur du commerce intérieur et conclu par le secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, se tiendra dans les locaux du ministère (amphithéâtre, 139, rue de Bercy, Paris-12e), de même que le déjeuner prévu « dans les salons du ministère ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer pourquoi une telle manifestation, bénéficiant du parrainage des pouvoirs publics, tenue dans les locaux d'un ministère, et organisée notamment par la direction du commerce intérieur et par la caisse des dépôts et consignations, comporte un droit d'accès d'un montant aussi élevé. Il souhaiterait savoir également si le ministère des finances percevra une partie - et laquelle - des frais d'inscription demandés, en contrepartie de la mise à disposition de ses locaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6196

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4015